

Paris, le 23 septembre 2026

Résultats semestriels 2026

Le Conseil d'administration de la CADES s'est réuni le 23 septembre 2026 sous la présidence de M. Pierre Ricordeau et a arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2026.

Éléments significatifs du résultat au 30 juin 2026

Au 30 juin, en milliards d'€	S1 2026	S1 2025
Produit net de la ressource	8,9	9,0
Charges	-1,2	-1,4
Résultat	7,7	7,6

282 milliards d'euros de dettes sociales amorties depuis 1996

Malgré un ralentissement des recettes, lié notamment à la réforme du calcul de l'assiette CSG des travailleurs indépendants, la capacité d'amortissement s'est légèrement améliorée sur le premier semestre 2026.

Le résultat de 7,7 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la Cades de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Au 30 juin 2026, 282,5 milliards d'euros ont été amortis sur les 411,5 milliards d'euros de dette sociale repris à cette date, depuis 1996. Toutes les reprises de dettes antérieures à la dette liée au covid ont été intégralement amorties. Le montant repris intègre le complément de 15 milliards d'euros de dettes repris en 2026 conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

15,1 milliards d'euros levés à date à moyen et long terme

La CADES avait annoncé un programme d'émissions à moyen et long terme de 15 Md€ pour 2026. L'intégralité de ce programme a été réalisé au premier semestre. 15,1 milliards d'euros de dettes à moyen et long terme ont ainsi été levés de la manière suivante :

- 2 emprunts de référence en euros, sous la forme d'émissions sociales, pour un montant total de 5,0 milliards d'euros, de maturité de 4 et 7 ans ;
- 3 emprunts de référence en dollars, sous la forme d'émissions sociales, pour un montant équivalent à 8,9 milliards d'euros, de maturité de 3 à 7 ans ;
- 1 emprunt de référence en livres sterling, sous la forme d'émissions sociales, pour un montant équivalent de 1,2 milliard d'euros, de maturité 5 ans.

A propos de la Cades

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et du ministre chargé de la Sécurité sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La Cades est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la Cades en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la Cades et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Philippe PETITBON
Secrétaire général
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Jade LE BORGNE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
jade.le-borgne@cades.fr